

Cote du document:	<u>EB 2010/99/R.41/Rev.1</u>
Point de l'ordre du jour:	<u>15 e) iii)</u>
Date:	<u>22 avril 2010</u>
Distribution:	<u>Publique</u>
Original:	<u>Anglais</u>

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Rapport du président du Comité d'audit sur la cent treizième réunion

Conseil d'administration — Quatre-vingt-dix-neuvième session
Rome, 21-22 avril 2010

Pour: **Examen**

Note aux membres du Conseil d'administration

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour examen.

Les représentants qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport avec le responsable du FIDA ci-après:

Bambis Constantinides

Directeur de la Division des services financiers

téléphone: +39 06 5459 2054

courriel: c.constantinides@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs

téléphone: +39 06 5459 2374

courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Rapport du président du Comité d'audit sur la cent treizième réunion

1. Le Comité d'audit souhaite porter à l'attention du Conseil d'administration les questions suivantes, qui ont été examinées à la cent treizième réunion du Comité, le 8 avril 2010.

Examen des états financiers consolidés du FIDA au 31 décembre 2009 et examen à haut niveau des états financiers concernant uniquement le FIDA pour 2009
2. Le Comité a étudié les états financiers consolidés vérifiés pour 2009, ainsi que l'examen à haut niveau des états financiers concernant uniquement le FIDA. Le Comité a été informé que le Commissaire aux comptes, PricewaterhouseCoopers, avait vérifié ces états financiers et qu'il rendrait son avis définitif après la réunion.
3. Le Directeur de la Division des services financiers a fait ressortir les principaux facteurs ayant influé en 2009 sur la performance financière et sur les résultats présentés dans les états financiers. Ces facteurs sont exposés ci-après:
 - En 2009, l'expansion du programme de travail du FIDA s'est poursuivie et a eu pour effet une augmentation, par rapport au bilan de l'année précédente, de l'encours des prêts et des dons non décaissés.
 - Dans la plupart des économies occidentales, les taux d'intérêt ont encore diminué et sont demeurés à leurs plus bas niveaux tout au long de l'année 2009; compte tenu de la réduction des taux d'escompte appliqués, cela a eu un impact sur les actifs et les passifs à long terme exprimés sur la base de la juste valeur ou de la valeur actuelle nette. L'augmentation significative des passifs liés au plan d'assurance maladie après cessation de service peut être attribuée au taux d'escompte appliqué.
 - Vers la fin de l'année, l'affaiblissement du dollar des États-Unis par rapport aux monnaies composant le panier des droits de tirage spéciaux s'est traduit par des gains de change pour ce qui concerne les actifs libellés dans ces monnaies, avec un effet positif global de 122 millions d'USD.
 - La mise en œuvre de la décision, prise par la direction, de réduire le programme de prêt de titres a eu pour conséquence une réduction de plus de 50%, en fin d'année, du volume des titres prêtés et une diminution correspondante des actifs détenus sous forme de garantie.
 - L'achèvement, en février 2009, de la Consultation relative à la huitième reconstitution des ressources du FIDA a eu pour effet une rentrée significative d'instruments de contribution au cours de 2009 et de billets à ordre dans la seconde partie de l'année. En 2009, le FIDA a connu une augmentation sensible des activités financées par des contributions supplémentaires.
4. L'audit externe a été constructif et transparent, et les quelques problèmes soulevés ont été dûment traités avant l'achèvement de l'audit. Une opinion d'audit sans réserve sera communiquée.
5. La Responsable principale des finances et de l'administration a présenté au Comité un exposé dans lequel elle a fait le point sur les prêts de titres – question qui avait suscité des préoccupations lors de l'examen des états financiers 2008 – et rendu compte des mesures prises en 2009. Il s'agit notamment de la réduction du programme de prêts de titres, d'un suivi rigoureux des titres déclassés dans le

cadre du compte distinct vers lequel ont été transférées les garanties liées aux opérations de prêts de titres et de la liquidation des titres les plus risqués détenus par le FIDA. En outre, une visite de concertation a été effectuée en juillet 2009 auprès du dépositaire global et une étroite coopération s'est poursuivie tout au long de l'année en vue de renforcer la comptabilité et l'information financière relatives aux prêts de titres en 2010.

6. Rappelant que M. John McQuiston, associé responsable de l'audit externe du FIDA chez PricewaterhouseCoopers (PWC), quitte ses fonctions, la CFAO l'a, en conclusion de son exposé, remercié au nom de la direction du FIDA pour sa longue et importante contribution aux pratiques d'information financière du FIDA. La présidence lui a également exprimé ses remerciements au nom du Comité.
7. En réponse aux questions posées par les membres du Comité, la direction a fourni les précisions suivantes:
 - Les conditions du marché ont été à l'origine des pertes non réalisées en 2008 pour les garanties en espèces du portefeuille de prêts de titres. Le recouvrement de ces pertes a pu être réalisé à peu près intégralement en 2009 grâce à l'appréciation de la valeur au marché de ces titres.
 - Les normes internationales d'information financière (IFRS) exigent que la direction divulgue les domaines dans lesquels elle exerce des choix discrétionnaires importants. Dans le cas de l'Initiative pour la réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTÉ), l'hypothèse formulée se rapporte aux taux d'escompte adoptés pour l'actualisation des flux de trésorerie futurs, aux taux de change, etc. Ces valeurs reposent sur les hypothèses formulées par la Banque mondiale, et le FIDA est tenu de les respecter.
 - Certains calculs sont encore effectués par le biais de tableurs, par suite de l'emploi de systèmes dépassés. Le nouveau système prêts et dons en cours d'élaboration apportera toutefois une réponse relative à ces fonctionnalités et permettra de réduire très sensiblement le niveau des interventions manuelles.
 - L'approbation par le Conseil d'administration, en 2009, de la version révisée des Conditions générales applicables au financement du développement agricole a eu un impact sur certaines dates d'expiration clés pour la comptabilité des dons, ce qui a posé des problèmes de date limite en fin d'année, relevés par l'audit externe. Tous les dons ont fait l'objet d'un examen approfondi et les erreurs éventuelles ont été corrigées avant la conclusion de l'audit.
 - La présentation des résultats financiers de l'année a été modifiée pour tenir compte d'une nouvelle disposition des IFRS. L'état du résultat global fournit désormais une vue d'ensemble plus significative. Le déficit signalé des recettes par rapport aux dépenses avant ajustement sur la base de la juste valeur est tout à fait représentatif du résultat des activités financières et opérationnelles au cours de l'année.
 - L'augmentation des recettes provenant des contributions est due au fait que le FIDA a reçu d'importants montants sous la forme de contributions supplémentaires pour ses activités en 2009.
 - Des informations plus détaillées ont été demandées à propos du Cadre pour la soutenabilité de la dette, et la direction a confirmé qu'elles seraient fournies dans un tableau qui constituera un additif aux états financiers et sera soumis au Conseil d'administration.

8. Après une séance privée réunissant les commissaires aux comptes et les membres du Comité d'audit, la présidence a demandé à la direction d'entreprendre une évaluation de la poursuite des activités du FIDA dans le domaine des prêts de titres, étant donné que les bénéficiaires de ces activités sont modestes et que la plupart des institutions ont cessé de s'intéresser à cette voie.
9. Le Comité s'est associé aux préoccupations exprimées par le commissaire aux comptes à propos de la comptabilité et de l'enregistrement des dons, et à propos de la poursuite de l'utilisation des tableurs pour le calcul de la juste valeur et de la comptabilité de l'initiative PPTÉ. Bien qu'elle n'ait pas lu le rapport ni entendu l'exposé du commissaire aux comptes, la direction a indiqué que des mesures étaient déjà en cours d'exécution pour apporter des réponses sur ces deux questions. Des précisions seront fournies dans le rapport sur les contrôles internes, dans le cadre du point suivant de l'ordre du jour.
10. S'agissant des autres points soulevés dans le rapport de PWC, la CFAO a informé le Comité que la direction n'avait pas reçu copie de ce rapport et qu'elle ne formulerait des observations qu'après sa réception. La réponse sera communiquée au Comité à sa prochaine réunion.
11. Le Comité recommande au Conseil d'administration d'avaliser les états financiers pour 2009 aux fins de leur soumission à la trente-quatrième session du Conseil des gouverneurs en février 2011.

Rapport sur les contrôles internes pour l'information financière

12. Ce point a été introduit par le Responsable de la comptabilité et de l'information financière. Cette initiative constitue un auto-examen, par la Division des services financiers, des contrôles exercés sur l'information financière et s'inspire des meilleures pratiques d'autres institutions financières internationales (IFI). Son objectif est de permettre à la Division des services financiers d'évaluer l'état des contrôles exercés sur les transactions et les soldes mentionnés dans les états financiers. Cette activité s'inscrit parmi les activités préparatoires menées en vue de l'attestation d'audit indépendante. L'approche suivie comprend la cartographie et l'examen des processus, une étude sur dossier de l'analyse des lacunes, et des études de haut niveau des processus cartographiés. Cette phase ne comprenait pas de mise à l'essai détaillée des transactions, activité prévue ultérieurement au cours de l'année 2010. Les lacunes recensées en matière de contrôle concernent les domaines suivants:
 - Intervention manuelle pour la détermination de certaines estimations comptables (PPTÉ et juste valeur).
 - Préoccupations opérationnelles et procédurales.
 - Informations financières de fin d'année et harmonisation des rapports comptables avec les banques dépositaires.
 - Rapports internes sur la gestion et documentation relative aux systèmes et aux procédures.
13. La direction a pris l'initiative de mesures d'atténuation des risques, sous la forme de mécanismes de contrôle manuels et de contrôles de supervision apportant une réponse aux préoccupations recensées en matière de contrôle.
14. À la suite de cette présentation, un certain nombre de questions ont été soulevées à propos du processus d'attestation et de l'instance qui en sera chargée, de l'effet des interventions manuelles et de l'automatisation des processus manuels, et du rôle potentiel que pourrait jouer le commissaire aux comptes actuel dans ce processus. La direction a fourni les précisions suivantes:
 - Cet examen constitue une première étape vers l'adoption des meilleures pratiques en matière de déclaration et d'attestation de la direction.

- Il est prévu de publier une déclaration officielle de la direction, en même temps que les états financiers pour l'exercice prenant fin en décembre 2011, tandis que les commissaires aux comptes publieront une attestation indépendante en rapport avec la déclaration de la direction dans les états financiers pour l'exercice prenant fin en décembre 2012, coïncidant avec le renouvellement du mandat du commissaire aux comptes.
- La déclaration de la direction sera appuyée par une évaluation et une mise à l'essai effectuées par le Bureau de l'audit et de la surveillance dans le cadre de son programme d'audit pour 2010.
- La Directrice du Bureau de l'audit et de la surveillance a fait observer que ses services prévoyaient de tester l'efficacité opérationnelle des principaux mécanismes de contrôle. Le commissaire aux comptes a également fait observer que d'importants travaux étaient requis, en interne, pour se préparer en vue de la déclaration officielle, et a invité le FIDA à agir rapidement à cet égard.
- Il a également été précisé que l'établissement par le commissaire aux comptes d'une attestation en rapport avec la déclaration de la direction concernant les contrôles est une pratique normale. Dans le cas du FIDA, toutefois, aucun plan spécifique n'a encore été établi en vue de la participation de l'actuel commissaire aux comptes à cet exercice, et toute participation de ce type devra être entérinée par les organes directeurs compétents.
- La plupart des lacunes recensées en matière de contrôle seront comblées grâce à l'automatisation des processus manuels, dans le cadre de la mise en œuvre du système prêts et dons et de la modernisation technique du logiciel Peoplesoft dans le courant de l'année. Il a été souligné que les préoccupations techniques recensées par les auditeurs ont aussi été évoquées dans le rapport.
- La direction prévoit d'effectuer l'année prochaine une évaluation plus approfondie, dans la perspective de l'attestation officielle. Certaines des préoccupations relatives à l'automatisation des processus manuels seront levées grâce aux projets en cours dans le domaine des TI, financés par le budget d'investissement. Le Comité a pris note du rapport, s'est déclaré satisfait des éclaircissements apportés et a encouragé la direction à explorer les synergies internes dans cette initiative et à prendre en compte les préoccupations exprimées par les membres du Comité.

Examen du schéma annoté du projet de révision des directives pour la passation des marchés dans le cadre des projets

15. Ce point a été introduit par le Vice-Président adjoint responsable des opérations. La direction du FIDA avait soumis à la quatre-vingt-dix-huitième session du Conseil d'administration (décembre 2009) un projet de révision des directives du FIDA concernant la passation des marchés et leur mise en œuvre. Les États membres avaient exprimé un certain nombre de préoccupations. Afin de résoudre ces questions et de démontrer que le FIDA est prêt à mettre en œuvre les directives révisées, et capable de le faire, la direction générale s'était engagée à soumettre au début de 2010 à l'examen du Comité d'audit un schéma annoté du projet de révision.
16. Les aspects suivants ont été examinés: i) expérience acquise; ii) exploitation de l'expérience d'autres IFI; iii) Conditions générales révisées; et iv) Déclaration de Paris et Programme d'action d'Accra.

17. Il a été décidé qu'il conviendra d'appuyer l'emploi des systèmes nationaux de passation des marchés des emprunteurs ou des bénéficiaires, compte tenu de la responsabilité accrue qu'entraîne la supervision directe.
18. En outre, le FIDA met actuellement l'accent sur la constitution d'une capacité interne par le biais d'une formation en matière de passation des marchés; 120 membres du personnel bénéficieront à cet effet d'une formation, assurée par une société externe. Un programme de formation débouchant sur l'attribution d'un certificat sera conduit dans le courant du mois.
19. Le président a remercié l'orateur et invité les membres du Comité à formuler des observations. Les questions ont notamment porté sur les points suivants: rapports entre les normes et les principes; comparaison avec la Banque mondiale et d'autres IFI; et emploi des systèmes nationaux de passation des marchés des emprunteurs ou des bénéficiaires des prêts du FIDA, y compris le renforcement des capacités dans ces pays.
20. L'orateur a remercié les membres du Comité pour leurs observations et déclaré que le FIDA les prendrait en compte dans la poursuite de son travail sur les directives. Le Comité a été informé que les directives présenteront les normes proposées et exposeront les grandes lignes de la perception, par le FIDA, du renforcement des capacités locales dans les États membres emprunteurs/bénéficiaires. S'agissant de la participation de la Division des services financiers, il a été indiqué que le travail d'élaboration des directives a été confié à une équipe spéciale associant le Département gestion des programmes (PMD), le Département finances et administration (FAD), le service juridique (LEG) et le Bureau de l'audit et de la surveillance (AUI). Le Directeur de la Division des services financiers participe également à la révision des directives. Pour ce qui concerne la comparaison avec la Banque mondiale, le Comité a été informé qu'il pourrait être impossible de procéder à une comparaison directe, étant donné que les seuils ne sont pas les mêmes dans les deux institutions.
21. Le président a remercié le Vice-Président responsable des opérations, et déclaré que le Comité attendait avec intérêt la présentation, en septembre, des directives révisées.

Examen de la version révisée de la Charte du Bureau de l'audit et de la surveillance du FIDA

22. La Directrice de l'AUI a présenté une vue d'ensemble des modifications apportées à la Charte du Bureau de l'audit et de la surveillance afin de prendre en compte les propositions soumises à l'examen du Président par les membres du Comité d'audit, lors de sa cent douzième réunion. La Directrice de l'AUI s'est déclarée convaincue que toutes les propositions formulées ont été prises en considération. Les modifications qui en résultent ont principalement pour objectif d'assurer la cohérence avec le Règlement financier du FIDA et les normes internationales généralement admises; de préciser certains aspects de la relation fonctionnelle entre l'AUI et le Comité d'audit; et de prévoir que la charte de l'AUI et son programme de travail soient soumis pour confirmation au Conseil d'administration. Les membres ont demandé des précisions sur la relation, en termes de compte rendu, entre la Directrice de l'AUI et le Comité d'audit. La Directrice a indiqué que cette relation fonctionnelle est décrite dans la Charte.
23. Le Comité d'audit a approuvé les modifications proposées et recommandé que, conformément aux dispositions de la Charte révisée, tant le programme de travail 2010 de l'AUI que la Charte révisée soient soumis, pour aval, au Conseil d'administration.

Programme de travail du Comité d'audit pour 2010

24. Ce point fait l'objet d'une introduction du Directeur de la Division des services financiers. Le programme qui avait été présenté à la cent douzième réunion a été révisé pour inclure un certain nombre de questions financières à l'ordre du jour des sessions de septembre et de décembre du Conseil d'administration. Cette inclusion devra, suivant l'avis du Conseiller juridique, être approuvée par le Conseil d'administration. Le secrétaire du FIDA a laissé entendre que l'augmentation de la charge de travail aurait des incidences sur le plan budgétaire.
25. Le Comité a entériné le programme tel que présenté, en y ajoutant un point pour la réunion de septembre, à savoir l'examen du projet de révision des directives concernant la passation des marchés.
26. Le Comité a par ailleurs décidé de soumettre la recommandation ci-après à l'approbation du Conseil d'administration:
27. Afin de renforcer la valeur de la contribution que le Comité d'audit apporte aux travaux du Conseil d'administration, le Comité recommande que le Conseil d'administration autorise le Comité à examiner à sa discrétion toute question relative à l'administration financière et au contrôle interne du Fonds pour laquelle le Conseil d'administration est responsable en application de l'Accord portant création du FIDA et du Règlement financier du FIDA et informe le Conseil des questions qu'il a examinées et des conclusions auxquelles il est parvenu.

Questions diverses

28. La Directrice de l'AUI s'est déclarée préoccupée par le fait que les commissaires aux comptes ont présenté leur rapport au Comité en séance privée, étant donné que cette question n'a pas été examinée avec la direction. Cette préoccupation a rencontré un écho auprès de la Responsable principale des finances et de l'administration, qui a noté que ce point a été porté à l'attention du Comité à plusieurs reprises, et que cette procédure n'est pas considérée comme relevant des meilleures pratiques. La présidence a pris acte de ces observations et émis l'opinion selon laquelle une confirmation est nécessaire sur le point de savoir s'il s'agit d'une meilleure pratique, et sur la procédure à suivre à l'avenir.